

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS*concernant*

les réponses aux questions posées le 4 novembre 2021 par Madame la Conseillère communale Mathilde Marendaz concernant la stratégie de développement des quartiers périphériques (QU21.29)

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Lors de la séance du Conseil communal du 4 novembre 2021, Mme la Conseillère communale Mathilde Marendaz a formulé plusieurs questions en relation avec la stratégie de développement des quartiers périphériques (QU21.29). Ces questions, formulées de manière large et qui portent sur les attributions de plusieurs services, amènent la Municipalité à y répondre par écrit sous forme de la présente Communication.

Y'a-t-il et quelle est exactement la réflexion et la stratégie de développement urbain menée autour et avec les quartiers en périphérie, tels que les Moulins, la Villette, Pierre-de-Savoie ou encore Cheminet ?

Dans tous les quartiers déjà construits en ville d'Yverdon-les-Bains, la Municipalité concentre ses efforts sur les points suivants :

L'amélioration des espaces publics

Les espaces publics dans les quartiers d'Yverdon-les-Bains seront améliorés par plusieurs démarches:

- Le projet-modèle « Un espace public à 5 minutes de chaque Yverdonnois.e », subventionné par la Confédération (voir préavis PR22.02PR, du 13 janvier 2022), qui vise d'une part à créer un plan directeur des espaces publics à l'échelle de toute la ville et d'autre part à réaliser des projets d'aménagement d'espaces de proximité fondés sur le résultat de démarches participatives impliquant les habitantes et habitants de tous les quartiers. Une première phase de consultation citoyenne sera lancée dès le printemps 2022 dans l'ensemble des quartiers.
- L'amélioration des cours d'écoles selon le concept « Cours d'école de qualité – espaces publics de quartier » (voir préavis PR21.31PR du 16 septembre 2021). Un premier projet a été réalisé dans la cour du collège de Fontenay, suivi d'un autre au collège de la Villette. L'ensemble des cours d'écoles seront rénovées progressivement, durant les prochaines années.
- L'amélioration des places de jeux hors cours d'écoles, amenées à devenir des endroits multi-usages ouverts à toutes et tous.
- La modération de la circulation dans les quartiers résidentiels, qui permettra d'augmenter l'appropriation des espaces publics et la qualité des déplacements dans les quartiers.

- La requalification de certains axes stratégiques en vue de créer de nouveaux espaces publics de qualité (par exemple, le réaménagement de la rue des Moulins prévu à l'horizon 2023-2024).

Dans tous ces lieux, la Municipalité ambitionne de favoriser l'accès à la nature, à la culture, à l'activité physique ainsi que la cohésion sociale.

L'examen et la régulation des projets déposés par des particuliers

L'une des missions de la Police des constructions est de veiller à la qualité du développement urbain sur le territoire de la ville d'Yverdon-les-Bains, en s'assurant de la conformité des projets au règlement communal, ainsi qu'à la prise en compte de l'Inventaire des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) et des objectifs de l'ICOMOS. Pour renforcer le volet qualitatif des projets, la Municipalité a récemment modifié le cahier des charges et la composition de la Commission des constructions, désormais dénommée Commission d'architecture, d'urbanisme et du paysage (CAUP). Celle-ci est composée de deux architectes, d'un urbaniste, d'un architecte-paysagiste, d'un ingénieur en mobilité et d'une spécialiste du patrimoine. Cette commission permet d'accompagner les projets en vue de garantir une qualité architecturale des projets et leur intégration dans les différents quartiers de la ville. Elle peut également être amenée à accompagner les constructeurs vers des projets participant à l'amélioration de la qualité des quartiers.

La révision du plan général d'affectation (PGA)

Le PGA permettra à l'avenir de guider l'évolution des quartiers de manière plus qualitative, écologique et inclusive. La révision prévue du plan d'affectation communal comptera ainsi de nouvelles dispositions en faveur de la protection de la nature et de la biodiversité dans les quartiers, favorisera l'augmentation des espaces verts et collectifs, ainsi que des aires de jeux privées, et améliorera l'accessibilité (moins de dénivelés de terrain; accès adaptés aux personnes à mobilité réduite). Chaque nouveau projet devra en tenir compte. Progressivement, les quartiers cités feront certainement l'objet, notamment, d'opérations de renouvellement énergétique; la Ville disposera alors d'un levier d'action fort pour augmenter leur qualité.

La mise en place d'un réseau de déplacements plus juste, inclusif, et orienté vers la multimodalité, en faveur des modes de déplacement doux

On peut signaler ici des projets d'amélioration des réseaux piétons et cyclables à l'échelle de toute la ville, qui amélioreront considérablement la qualité des déplacements dans les quartiers et l'accessibilité de toutes et tous.

La mise en place d'une stratégie de végétalisation et d'un plan climat

La stratégie de végétalisation et le Plan climat portés par la Municipalité, dans une perspective transversale, agiront sur la lutte contre les îlots de chaleur urbains

En sus, d'autres démarches sont également menées ; ainsi, le plan directeur de la culture prévoit un axe fort centré sur l'art urbain, qui vise à apporter dans tous les quartiers d'Yverdon-les-Bains un accès facilité à la culture. Un autre projet mené avec la HEIG-VD porte sur le suivi de la santé des Yverdonnoises et Yverdonnois, en formulant des recommandations par quartier, tenant compte de l'environnement construit, des espaces libres, de la mobilité et des opportunités d'activité physique.

Dans le cadre du projet « Gare-Lac », est-il prévu de mettre à disposition des logements à loyers vraiment modérés, afin que ce nouveau quartier en centre-ville ne s'adresse pas en priorité à la classe moyenne supérieure ?

Le projet «Gare-Lac » intègre dans tous ses projets l'exigence du Plan directeur localisé (PDL) approuvé par l'autorité cantonale: 50% des logements prévus sur les terrains communaux, et 30% des logements situés sur des terrains privés doivent être des logements d'utilité publique (LUP). Cette exigence garantit la mixité sociale de ce nouveau morceau de ville.

Quelles conclusions tirer du projet des « quartiers solidaires » et comment continuer ce travail de manière active ?

Le premier projet « Quartiers solidaires » a débuté en 2007 dans le quartier de Pierre-de-Savoie, lorsque la Commune d'Yverdon-les-Bains a mandaté Pro Senectute Vaud afin de faire face à des problèmes de cohabitation dans ce quartier. Cette démarche a été étendue en 2009 au quartier de Vilette/Sous-Bois et en 2014 au quartier des Moulins. Les thématiques de l'amélioration des liens entre générations et cultures ont été considérées comme prioritaires.

La méthodologie de Pro Senectute a toujours suivi les mêmes étapes :

1. une phase de diagnostic ;
2. une mobilisation des habitantes et habitants pour mettre sur pied des projets permettant de favoriser le sentiment d'appartenance et la création de liens sociaux ;
3. la mise à disposition d'un local communautaire.

La Commune a décidé de mettre en place pour chacun de ces trois quartiers un travailleur social de proximité, afin d'accompagner le retrait de Pro Senectute de ce projet, de pouvoir poursuivre l'accompagnement de la population dans la mise sur pied d'actions favorisant le bien-vivre ensemble, de mettre sur pied une permanence sociale, d'assurer des actions de médiation et des suivis individuels des habitants. Ce travail permet d'assurer une véritable proximité avec les habitants de ces quartiers. La Commune a mandaté en 2019 Pro Senectute pour le quartier de Cheminet/Fontenay. Après le diagnostic, le travail suit son cours. La prochaine étape serait d'attribuer également un travailleur social pour ce quartier.

Comment envisagez-vous d'agir pour garantir que notre aménagement écologique soit réalisé ensemble et avec les quartiers plus en périphérie ?

La Municipalité ne comprend pas le sens exact de cette question. Elle se réfère à ses réponses détaillées aux questions précédentes.

Qu'est-ce qui est mis en place pour assurer un développement urbain et écologique qui ne soit pas « à deux vitesses » ?

La Ville a la maîtrise des espaces publics ou de son patrimoine immobilier, et partiellement sur les projets de nouveaux quartiers, où elle peut agir par le moyen de la planification. Les projets mentionnés ci-avant font la preuve de son action.


Pour ce qui est du domaine privé, les actions territoriales possibles sont en revanche plus indirectes et plus lentes. L'action sociale y est alors primordiale, et c'est là que la Ville travaille activement avec des programmes tels que « Quartiers solidaires ».

On peut également signaler qu'une partie de la taxe d'équipement appliquée aux nouveaux quartiers servira à financer des écoles, des transports publics et des espaces publics de qualité dans les quartiers existants. Le développement des nouvelles parties de la ville contribuera ainsi à l'amélioration des quartiers existants.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic:


P. Dessemontet



Le Secrétaire :


F. Zürcher

Annexe : Question QU21.29 de Madame la Conseillère communale Mathilde Marendaz

Dans le dossier du projet de quartier gare-lac sont prévues plusieurs mesures pour privilégier le plus de matériaux biosourcés et ainsi diminuer l'usage de béton. Ce quartier se profile donc comme un exemple en matière d'écologie, ce qui est une excellente nouvelle. Mais il est également primordial que l'énergie importante mise dans l'aménagement urbain écologique soit pensée dans un même élan d'inclusion de toutes les couches sociales. Pour favoriser une écologie politique qui soit sociale, quelles sont les stratégies d'aménagement urbain pensées en lien avec ce dossier pour éviter la ségrégation spatiale et urbaine ?

Il est important de ne pas se concentrer que sur l'exemplarité écologique des centres villes mais de se questionner également en parallèle sur le fait que ce développement ne crée pas une nouvelle division spatiale en fonction des couches sociales, phénomène documenté. Une des solutions pour éviter ces problématiques est de penser à la question de l'accessibilité de ces nouveaux quartiers en centre ville, pour qu'ils incluent réellement une mixité de profils sociaux, mais il est également important de développer et planifier l'inclusion et la participation des quartiers périphériques au développement de la ville. Il existe à Genève l'outil des « contrats de quartier ». À Yverdon, il existe le projet des quartiers solidaires, qui est une piste de solution et demande d'être évalué et continué. Nous pourrions réfléchir à la mise en place de maisons de quartiers, ou d'assemblées de quartier, et de réflexion commune avec ces quartiers pour les rendre plus « écologique », en mettant comme à Pierre-de-Savoie des jardins communs à disposition. Tout cela m'amène à me questionner sur quelle stratégie de développement urbain est prévue dans les nouveaux quartiers au centre-ville, et avec les quartiers populaires qui sont en périphérie pour limiter le phénomène possible de division spatiale, qui se traduit par davantage de division sociale.

Pour que l'écologie soit pensée également dans ses dimensions de classe, et pour un aménagement de la ville accessible et réellement inclusif, mes questions sont les suivantes :

- Y'a-t-il et quelle est exactement la réflexion et la stratégie de développement urbain menée autour et avec les quartiers en périphérie, tels que les Moulins, la Villette, Pierre de Savoie ou encore Cheminet ?
- Dans le cadre du projet « Gare-Lac, est- il prévu de mettre à disposition des logements à loyers vraiment modérés, afin que ce nouveau quartier en centre-ville ne s'adresse pas en priorité à la classe moyenne supérieure ?
- Quelles conclusions tirer du projet des « quartiers solidaires » et comment continuer ce travail de manière active ?
- Comment envisagez-vous d'agir pour garantir que notre aménagement écologique soit réalisé ensemble et avec les quartiers plus en périphérie ?
- Qu'est-ce qui est mis en place pour assurer un développement urbain et écologique qui ne soit pas « à deux » vitesses ?